



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

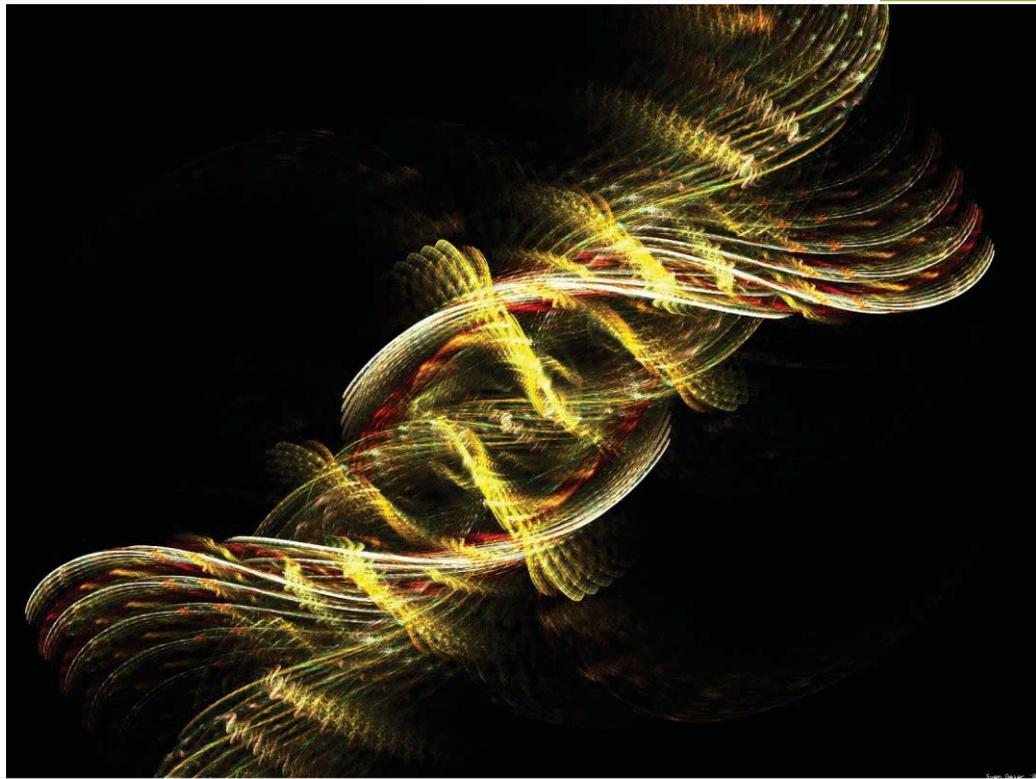
Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

2010-2011



**RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA  
BANQUE NATIONALE DE DONNÉES GÉNÉTIQUES**



Comité consultatif de la BNDG  
2010-2011

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	3
Comité consultatif de la BNDG .....	4
Résumé de fin d'année – BNDG .....	6
Mise à jour sur le Groupe de travail scientifique sur les méthodes d'analyse génétique .....	10
Recherches axées sur le lien de parenté et BNDG .....	10
Évolution de l'environnement de la prestation des services judiciaires .....	11
Examen de la BNDG par le vérificateur général du Canada à la Chambre des communes .....	13
Accès à CODIS et au FC de la BNDG pour les laboratoires privés.....	13
Projet de transformation des SSJI.....	16
Y-SCRT et sciences judiciaires .....	17
Ententes sur les analyses biologiques et soumissions dans le FC .....	18
Examen de la prestation des services judiciaires au Canada .....	18
Fichier de données génétiques de personnes disparues .....	19
Conclusions pour 2010 - 2011.....	19

## Introduction

La Banque nationale de données génétiques (BNDG) a été inaugurée en juin 2000, en vertu de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*, 1998, ch. 37. Le Comité consultatif de la BNDG a été établi en vertu du *Règlement sur le Comité consultatif de la Banque nationale de données génétiques*; C.P. 2000-635, 4 mai 2000. Conformément aux recommandations formulées par le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles (Seizième rapport, le mardi 8 décembre 1998), le Comité est un organe indépendant qui aide le Commissaire de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à assurer le fonctionnement de la BNDG selon les lois et les règlements.

Les responsables de la BNDG examinent les méthodes utilisées pour obtenir et enregistrer les profils génétiques des condamnés, diffuser émettre des avis, transmettre de l'information et acheminer et enregistrer les échantillons biologiques originaux prélevés sur les condamnés. Ils se penchent aussi sur les autres points d'intérêt, on trouve la formation relative au prélèvement d'échantillons, l'intégrité des échantillons, la validité des sciences judiciaires, la confidentialité génétique, les développements en matière de processus techniques et analytiques, les protocoles internationaux d'échange d'information et les questions juridiques légales touchant la BNDG.

La BNDG relève des Services des sciences judiciaires et de l'identité (SSJI) du Soutien aux services de police de la GRC. Il s'agit d'un service national offert à tous les services de police du Canada.

À la fin de l'exercice 2010-2011, la BNDG contenait plus de 280 000 profils génétiques, avait un effectif de 23 spécialistes et disposait d'un budget opérationnel de 4,3 millions de dollars. Lorsque sont effectif est complet, la BNDG compte 31 employés.

La BNDG est responsable de deux fichiers principaux :

1. Le **fichier des condamnés (FCO)** est un fichier électronique créé à partir des profils d'identification génétique recueillis auprès des personnes reconnues coupables d'infractions désignées primaires ou secondaires au sens de l'article 487.04 du *Code criminel* et versés dans la BNDG;
2. Le **fichier de criminalistique (FC)** est un fichier électronique distinct contenant des profils d'identification génétique développés par des laboratoires judiciaires opérationnels canadiens à la suite d'enquêtes sur des infractions désignées au sens de la Loi.

Le personnel de la BNDG traite les échantillons biologiques prélevés sur les condamnés et enregistre les profils génétiques obtenus dans le FCO.

La BNDG administre également le FC, une base de données électronique distincte qui contient des profils génétiques établis à partir d'éléments trouvés sur les lieux de crime par les trois organismes de laboratoires judiciaires canadiens :

- Les SSJI de la GRC (laboratoires à Halifax, à Ottawa, à Winnipeg, à Regina, à Edmonton et à Vancouver);
- Le Centre des sciences judiciaires (CSJ) à Toronto et à Sault Ste. Marie;
- Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML) de Montréal.

La BNDG contribue à l'administration de la justice et à la sécurité des Canadiens en identifiant rapidement les auteurs de crimes graves pour tous les services de police au Canada tout en protégeant les personnes innocentes, c'est-à-dire en éliminant les soupçons et les condamnations injustifiées. Elle aide les autorités policières à résoudre les crimes :

- En établissant des liens entre des crimes pour lesquels il n'y a aucun suspect (correspondance entre des lieux de crime – FC à FC);
- En aidant à identifier des suspects (correspondance entre des échantillons prélevés sur des lieux de crime et des condamnés – FC à FCO – et correspondance FC à FC);
- En éliminant des suspects (aucune correspondance entre des échantillons prélevés sur le lieu d'un crime et un condamné dans la BNDG);
- En déterminant si l'on a affaire à un criminel en série.

### **Comité consultatif de la BNDG**

Le Comité consultatif de la BNDG a été établi en vertu du *Règlement sur le Comité consultatif de la Banque nationale de données génétiques*. Les membres du Comité sont recommandés par le commissaire de la GRC et nommés par le ministre de la Sécurité publique du Canada pour un mandat de cinq ans qui peut être renouvelé. Les membres du Comité 2010-2011 sont :

RICHARD A. BERGMAN \* (président), sous-commissaire à la retraite, représentant du milieu policier. Parmi ses nombreuses réalisations professionnelles, il faut souligner que c'est à l'époque où était le directeur des laboratoires judiciaires que la GRC a lancé son programme de données génétiques en 1988.

FREDERICK R. BIEBER, Ph. D., professeur agrégé de pathologie, faculté de médecine, Université Harvard, Boston (Massachusetts). Ce généticien médical et expert en éthique biomédicale est natif du Canada.

CHANTAL BERNIER, commissaire adjointe, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, Ottawa (Ontario).

GEORGE R. CARMODY, Ph. D. (vice-président), spécialiste de l'étude biologique des populations et professeur-chercheur auxiliaire émérite de biologie, Université Carleton, Ottawa (Ontario), expert en génétique et statistiques des populations applicables à l'analyse génétique.

L'HONORABLE PETER CORY, C.C., C.D., c.r., représentant du milieu juridique, juge retraité de la Cour suprême du Canada, chancelier émérite de l'Université York et conseiller spécial du ministère de la Justice.

WILLIAM S. DAVIDSON, Ph. D., expert en génétique médicale, professeur de biologie moléculaire et de biochimie, Université Simon Fraser, Burnaby (Colombie-Britannique).

RON FOURNEY, Ph. D., directeur de la Recherche et des Services Nationaux, SSJI, GRC, membre fondateur du programme de données génétiques de la GRC ayant joué un rôle dans la création et la mise en œuvre des empreintes génétiques dans le domaine des sciences judiciaires au Canada.

GISÈLE CÔTÉ-HARPER, O.C., c.r., experte juridique des questions des droits de la personne, avocate et professeure émérite, faculté de droit de l'Université Laval à Sainte-Foy (Québec).

\*Richard A. Bergman a servi de manière exceptionnelle la GRC pendant 35 ans (il a pris sa retraite en 1997) et a siégé pendant 11 ans au Comité consultatif de la BNDG à titre de membre fondateur et de président (nommé en 2000). Il s'est retiré du comité de la BNDG en septembre 2011.

\*George Carmody, Ph. D., est décédé subitement de causes naturelles le 13 juin 2011. Il était le coprésident du comité de la BNDG depuis sa création en 2000 et était reconnu comme étant un des plus grands experts en génétique et statistiques des populations. En plus d'avoir travaillé avec le comité de la BNDG, il a aidé à identifier des victimes de catastrophes d'envergure et a effectué des analyses génétiques pour des affaires très importantes en Amérique du Nord. En tant que professeur et mentor, sa passion pour les sciences aura marqué tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître à titre d'étudiant, de collègue ou d'ami.

## Liste des invités

### Réunion du 31 janvier au 2 février 2011 du Comité consultatif de la BNDG

Jack Laird	Wyndham Forensic Group Inc.
Valerie Blackmore	Wyndham Forensic Group Inc.
Amarjit Chahal, Ph. D.	Warnex
Yvan Côté, Ph. D.	Warnex
Wayne Murray	Maxxam
Martin Westecott	Maxxam
Yves Dufour	LSJML, Québec
Frederick Laberge	LSJML, Québec
Diane Séguin	LSJML, Québec
Tony Tessarolo	CSJ, Ontario
Jonathan Newman	CSJ, Ontario
Dave Quigley	Police provinciale de l'Ontario
Jennifer Luttman	Federal Bureau of Investigation des États-Unis
David Coffman	Florida Department of Law Enforcement, Tallahassee (Floride)
Tony Yaacoub	GRC (SSJI)
Gary Verret	GRC (SSJI)
Julie Mugford	Sécurité publique Canada
Justin Ducette	Sécurité publique Canada
David Bird	GRC, avocat
Greg Yost	Ministère de la Justice
Jeff Modler	GRC (SSJI), Service de biologie – Président du Groupe de travail scientifique sur les méthodes d'analyse génétique (GTSMAG) canadien
Isabelle Trudel	GRC, BNDG (SSJI)
Lynda Iwanoff	GRC (SSJI), Services à la clientèle

#### **Secrétaire :**

Geneviève Desfossés                      Coordonnatrice nationale du Comité consultatif de la BNDG (SSJI),  
Services à la clientèle

## Liste des invités

### Réunion des 5 et 6 mai 2011 du Comité consultatif de la BNDG

Tony Yaacoub	GRC (SSJI)
Julie Mugford	Sécurité publique Canada
Justin Ducette	Sécurité publique Canada
David Bird	GRC, avocat
Greg Yost	Ministère de la Justice
Dan Moore	Ministère de la Justice
Jeff Modler	GRC (SSJI), Service de biologie – Président du GTSMAG canadien
Isabelle Trudel	GRC (SSJI), BNDG

**Par téléphone :**

Robert Green, Ph. D.	Directeur de la Science and Technology Section, Police and Partnership Standards Unit, Home Office (retraité)
C. N. Maguire, Ph. D.	Maître de conférences en sciences judiciaires, Centre for Forensic Science Northumbria University

**Secrétaire :**

Renée Deland	Services à la clientèle, GRC (SSJI)
--------------	-------------------------------------

Le présent rapport vise la période d'avril 2010 à mai 2011. Durant cette période, les membres du Comité consultatif de la BNDG se sont réunis deux fois à Ottawa à la fin de janvier et début de février 2011 et en mai 2011. Tous les membres du comité ont assisté à la première des deux réunions, laquelle était consacrée à l'examen de l'accès au FC de la BNDG par des laboratoires judiciaires privés.

**Résumé de fin d'année – BNDG**

La BNDG est en voie de doter cinq postes, notamment trois analystes des empreintes génétiques et deux postes dans le groupe de formation et de collecte de la BNDG.

La BNDG procède à des changements technologiques afin d'accroître l'efficacité des processus d'identification génétique. Des instruments et des logiciels connexes ont été achetés pour remplacer les robots et l'équipement d'analyse génétique vieillissants, ce qui nécessitera aussi la modification du Système de gestion de l'information des laboratoires de la BNDG (Sample Tracking and Control System - STaCS). L'équipe de la Recherche et des Services nationaux a terminé la validation de deux trousseaux multiplex de 16 locus de séquence courte répétée en tandem (SCRT) d'ADN qui seront intégrées dans le processus, le système de suivi opérationnel et les nouveaux instruments.

La validation du logiciel GeneMapper ID<sup>MC</sup> a également été effectuée; le logiciel sera utilisé pour l'analyse des profils génétiques et téléchargé à la prochaine version du système de gestion de comparaison de profils génétiques (CODIS version 7.0) qui effectue la recherche dans les profils génétiques et établit des correspondances. Une fois les nouveaux processus instaurés et le nouvel équipement installé, les serveurs informatiques seront mis en service et une formation sera donnée au personnel.

Au total, 6 116 condamnés admissibles ont été identifiés dans le cadre du Projet de prélèvement rétroactif d'échantillons. De ce nombre de dossiers, 5 456 ont été résolus; il reste donc 660 dossiers ouverts pour lesquels on attend un prélèvement d'échantillon.

La BNDG a reçu 779 demandes de recherche d'INTERPOL qui ont permis d'établir une correspondance avec un condamné et une correspondance entre des lieux de crime. De plus, 129 demandes

internationales ont été transmises à INTERPOL et ont mené à une correspondance avec un condamné et une correspondance entre des lieux de crime.

En tout, 273 policiers de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec ont reçu de la formation. Les séances comportaient des discussions sur le rôle de la BNDG et la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* ainsi qu'une formation pratique en prélèvement d'échantillons biologiques au moyen d'une trousse de prélèvement pour condamnés de la BNDG.

L'efficacité de la BNDG peut se mesurer de diverses manières. Un questionnaire est envoyé après l'établissement de chaque correspondance (délinquant ou lieu de crime) dans la BNDG pour savoir si la BNDG a contribué à l'identification d'un suspect et si elle a apporté quelque chose à l'enquête criminelle. Les réponses positives reçues des enquêteurs témoignent du rôle important que la BNDG joue dans les enquêtes criminelles.

Il est également possible d'évaluer l'efficacité de la BNDG en fonction du nombre d'échantillons ajoutés à ses deux fichiers. Des changements dans la législation ont allongé considérablement la liste des infractions désignées pour lesquelles des échantillons peuvent être prélevés sur des condamnés et versés dans la BNDG.

Ces changements ont également entraîné une augmentation du nombre de types d'infractions pour lesquels les laboratoires judiciaires du Canada peuvent accepter de faire des analyses et verser les profils génétiques dans le FC. Par conséquent, le nombre d'échantillons de lieux de crime et de condamnés dans la BNDG ne cesse de croître.

Au cours des trois premières années suivant sa création, la BNDG établissait environ une correspondance avec un condamné par jour. Au cours de la dernière année, la BNDG a établi plus de 10 correspondances avec un condamné par jour. Les tableaux ci-dessous présentent un résumé des statistiques relatives à la BNDG :

#### **Échantillons fournis par des condamnés**

<b>Exercice (1<sup>er</sup> avril au 31 mars)</b>	<b>Échantillons pour le FCO reçus</b>	<b>Nombre de visas reçus</b>	<b>Nombre total reçu</b>	<b>Augmentation par rapport à l'année précédente</b>
2006-2007	19 613	0	19 613	
2007-2008	19 302	520	19 820	1,1 %
2008-2009	34 017	6 756	40 849	106,1 %
2009-2010	32 516	10 363	42 875	5 %
2010-2011	31 504	12 226	43 727	2 %

#### **Profils génétiques contenus dans le CODIS au 26 avril 2011**

<b>Fichier</b>	<b>Total</b>
FCO	217 687
FC	65 037

Total	282 724
-------	---------

### Profils génétiques contenus dans le FC au 26 avril 2011

Contributeur	Total
CSJ	24 178 (37,2 %)
LSJML	20 662 (31,8 %)
GRC	20 197 (31 %)
<b>Total</b>	<b>65 037</b>

### Entrées dans le FC

Exercice	CSJ	LSJML	GRC	Total
2006-2007	2 307	2 289	1 724	<b>6 320</b>
2007-2008	2 697	2 255	1 750	<b>6 702</b>
2008-2009	2 490	2 559	2 272	<b>7 321</b>
2009-2010	2 413	1 561	2 876	<b>6 850</b>
2010-2011	2 638	3 267	3 481	<b>9 386</b>

**CSJ** – Centre des sciences judiciaires

**LSJML** – Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

**GRC** – Services des sciences judiciaires et de l'identité

### Rapport des correspondances au 26 avril 2011

Correspondances avec un condamné	18 710
Correspondances entre des lieux de crime	2 496
<b>Total</b>	<b>21 206</b>

### Rapport des correspondances

Exercice	Correspondances avec un condamné	Correspondances entre des lieux de crime
2006-2007	1 941	372
2007-2008	1 976	324
2008-2009	2 608	381
2009-2010	3 095	381
2010-2011	3 941	298

### Échantillons biologiques détruits ou déplacés de juin 2000 au 31 mars 2011

Raison	Adulte	Jeune délinquant	Total
Absolution inconditionnelle	148	28	176
Absolution sous conditions	2 552	335	2 887
Condamnation annulée en appel	291	9	300
Jeune délinquant – délai de conservation expiré	67	892	959
Réhabilitation	980	33	1 013
Autre	228	35	263
<b>Total</b>	<b>4 266</b>	<b>1 332</b>	<b>5 598</b>

### Renseignements financiers

Rapport financier de mai 2010 à mai 2011

Réunions du Comité consultatif de la BNDG

Dates	Dépenses
Du 31 janvier au 2 février 2011	23 336 \$
Les 5 et 6 mai 2011	14 867,62 \$
<b>Total</b>	<b>38 203,62 \$</b>

## **Mise à jour sur le Groupe de travail scientifique sur les méthodes d'analyse génétique**

Ces dernières années, le Comité consultatif de la BNDG a été encouragé par l'étroite coopération et l'excellent partenariat qui existe entre les membres du groupe de travail judiciaire spécialisé appelé le Groupe de travail scientifique sur les méthodes d'analyse génétique (GTSMAG) canadien.

Des experts en génétique judiciaire des trois laboratoires judiciaires publics ont élaboré des processus et des résultats de profils génétiques afin de satisfaire aux normes nationales d'acceptation des analyses opérationnelles et de l'inclusion potentielle dans le FC de la BNDG.

Il était particulièrement important de noter qu'un protocole d'entente a été signé le 31 janvier 2011 entre le CSJ, le LSJML et la GRC pour que le GTSMAG soit reconnu comme étant un groupe de travail gouvernemental aux fins de l'analyse génétique judiciaire.

Tout d'abord, le GTSMAG canadien a demandé à son Comité de la technologie (groupe de travail) d'élaborer une procédure de vérification ou d'examen pour recommander à la BNDG et au Comité consultatif de la BNDG un processus d'approbation des nouvelles technologies.

Le GTSMAG a également demandé au Comité de CODIS (groupe de travail) d'élaborer des lignes directrices pour l'approbation des profils génétiques établis à partir des échantillons prélevés dans des lieux de crime à l'aide des systèmes SCRT Identifier<sup>MC</sup> et Identifier<sup>®</sup> Plus d'Applied Biosystems dans le fichier des mélanges génétiques de la BNDG.

Le Comité a convenu qu'il faudrait que le Comité consultatif de la BNDG examine le rapport du Comité de la technologie du GTSMAG canadien et en évalue les recommandations avant d'informer le Commissaire des changements proposés.

Il a été que les nouveaux programmes gouvernementaux concernant la politique, l'élaboration ou des changements relatifs aux bases de données doivent faire l'objet d'une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP). Une discussion avec le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada devrait avoir lieu afin de déterminer si une EFVP est requise pour l'introduction de nouvelles techniques génétiques en criminalistique au Canada.

## **Recherches axées sur le lien de parenté et BNDG**

Les recherches axées sur le lien de parenté peuvent être définies comme étant le ciblage et l'évaluation délibérés de profils génétiques dans une base de données qui ne contient pas le profil génétique de la personne d'intérêt, mais qui renferme peut-être celui d'un parent pouvant être identifié en examinant des correspondances étroites.

En règle générale, il faut comparer un profil génétique inconnu prélevé sur un lieu de crime aux profils génétiques d'individus connus contenus dans une banque de données génétiques importante.

Au Canada, il n'y a pas de recherches axées sur le lien familial réalisé dans la BNDG; des changements devraient être apportés à la loi pour permettre l'exécution de ce type d'analyse. En plus d'un changement législatif, il faudrait que la BNDG modifie considérablement ses paramètres de recherche et le logiciel assisté de CODIS, car les algorithmes actuels de correspondance génétique ne sont pas en mesure d'effectuer cette analyse complexe. Dans d'autres territoires, on a recours à un logiciel employant une méthode d'identification par état (allèles partagés) et par rapport de probabilité (comparaisons de liens de parenté véritables assorties d'approximations statistiques) pour établir les meilleures correspondances familiales.

Le Comité est tenu à jour sur la question des recherches axées sur le lien de parenté et cette année, MM. Frederick Bieber et Chris Maguire ont donné un aperçu du degré d'efficacité de cette méthode dans des enquêtes policières qui sont vieilles ou très difficiles à résoudre.

Le procureur général de la Californie a approuvé les recherches axées sur le lien de parenté en avril 2008 et elles ont permis de résoudre un premier crime le 7 juillet 2010. Pour identifier l'auteur d'une série d'agressions sexuelles et de meurtres, on s'est servi du profil génétique de son fils. Plus tard, une correspondance exacte a été établie entre le profil du père et bon nombre de profils génétiques prélevés sur des lieux de crime pendant plus de deux décennies.

La Californie a établi sa deuxième correspondance génétique importante grâce aux recherches axées sur le lien de parenté en mars 2011. M. Maguire indiqué qu'au Royaume-Uni, le taux de succès est d'environ 30 % pour plus de 200 recherches axées sur le lien de parenté effectuées au cours des dernières années.

Le Comité reconnaît l'importance des recherches axées sur le lien de parenté pour les enquêtes policières, mais maintient que bon nombre d'enjeux quant à la protection des renseignements personnels et à la sécurité sont associés aux recherches par procuration effectués dans une base de données réglementée et légitime et pouvant mener à l'identification d'un membre de la famille qui ne figure pas dans la base de données. L'association d'un membre de la famille à une enquête criminelle en raison de similarités génétiques devra faire l'objet d'un examen approfondi sur le plan juridique, éthique et de la protection des renseignements personnels. Comme il a été noté dans d'autres pays, les implications des recherches axées sur le lien de parenté ont été examinées dans un processus de consultation auprès d'intervenants, de clients policiers et de parties intéressées. Toute loi éventuelle devra respecter la vie privée et la sécurité des personnes et être dotée des mécanismes de contrôle.

Le Canada fait une distinction très claire entre la BNDG et d'autres bases de données d'enquête comme celles du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) ou les Services canadiens d'identification criminelle en temps réel (SCICTR). Il s'agit d'une mesure de protection importante à l'égard de l'acquisition de données, de la conservation des renseignements personnels et de la diffusion des correspondances génétiques des candidats.

### **Évolution de l'environnement de la prestation des services judiciaires**

Au cours de la dernière année, le Comité a entendu plusieurs experts des sciences judiciaires et de la police à propos de différentes méthodes utilisées pour fournir des services en sciences judiciaires. Après des discussions à la fin janvier sur les transmissions de profils génétiques au FC de la BNDG et sur le rôle que les laboratoires privés pourraient jouer dans cette activité, deux experts du Royaume-Uni ont présenté leurs points de vue sur les changements récents dans la prestation de service en sciences judiciaires.

M. Bob Green, ancien dirigeant de la Forensic Section du Police Standards Unit du Home Office et principal auteur du rapport sur le Scientific Work Improvement Model (SWIM) de 2007 visant l'amélioration du rendement des processus de soutien à la police scientifique, a fourni un aperçu de la démarche actuelle du Royaume-Uni vers la privatisation de ses laboratoires judiciaires.

De plus, M. Chris Maguire, maître de conférences en sciences judiciaires du Northumbria University Centre for Forensic Science, et scientifique judiciaire supérieur et gestionnaire retraité du service des sciences judiciaires du Royaume-Uni a également parlé de certaines considérations pratiques relatives à la prestation des services de sciences judiciaires et aux exigences connexes.

Au départ, le service des sciences judiciaires du Royaume-Uni (FSS) était le principal fournisseur de services judiciaires en Angleterre et au pays de Galles. Le service était subventionné par le gouvernement et percevait des droits auprès de la police au moyen du fonds commun des services de police.

Dans les années 1990, on craignait que les coûts réels du soutien judiciaire ne soient pas suffisamment transparents pour les utilisateurs et le public et qu'ils aient une incidence sur la capacité à bien prévoir la demande et l'offre en matière de services judiciaires. Par conséquent, il a été recommandé que les clients policiers soient mis au courant des coûts et qu'ils paient directement pour les services demandés.

Au cours de la dernière décennie, le FSS a effectué une réorganisation pour se doter d'un mécanisme de facturation ou de paiement à l'acte, et a pris des mesures pour être plus indépendant du gouvernement en devenant un organisme de direction, soit un organisme public non ministériel. En 2008, il est devenu une entreprise publique, un organisme s'apparentant aux organismes de services spéciaux du Conseil du Trésor du Canada.

La National Police Improvement Agency (NPIA) du Royaume-Uni a introduit une politique sur l'accord-cadre national des sciences judiciaires pour informer les services de police sur l'achat de services judiciaires. Les fournisseurs de services judiciaires, notamment le FSS et plusieurs compagnies privées, soumissionnent pour obtenir des contrats conformément aux politiques relatives aux acquisitions établies par la NPIA.

Le 10 décembre 2010, le Home Office a rendu publique la décision du gouvernement de se retirer en tant que fournisseur de services judiciaires et de fermer le FSS en mars 2012. Par conséquent, tous les services judiciaires du Royaume-Uni seront fournis par des laboratoires judiciaires privés et certaines analyses pourraient être effectuées par des programmes internes dans les plus importantes organisations policières du Royaume-Uni.

Au cours des dernières années, les programmes de prestation des services judiciaires du Royaume-Uni ont subi une réforme radicale; la structure des laboratoires régionaux fournissant un service local a été convertie en structure organisationnelle capable de fournir une méthode de paiement à l'acte axé sur le produit dans un secteur national de service. Cette stratégie de privatisation des services judiciaires a attiré l'attention de bon nombre de pays, notamment le Canada.

À l'heure actuelle, différents modèles de services judiciaires, y compris celui du Royaume-Uni, et le modèle monopolistique privé de la Nouvelle-Zélande font l'objet d'un examen afin de déterminer s'ils peuvent remplacer les modèles des laboratoires judiciaires publics.

M. Maguire indique au Comité que Sécurité publique Canada a demandé à son groupe d'examiner le système actuel de prestation des services judiciaires et de trouver d'autres moyens de prestation de services réalisables et durables au Canada. Même si la BNDG n'est pas examinée, le Comité est pleinement conscient que des changements apportés à la structure des services judiciaires pourraient avoir une incidence sur le versement de profils génétiques dans le FC par les laboratoires judiciaires publics canadiens.

L'examen en cours devrait être une source importante de données judiciaires établies selon un ensemble commun de définitions au moyen du processus « Foresight » (processus d'examen judiciaire axé sur la gestion de l'Université de la Virginie-Occidentale) et devrait relever de nombreuses pratiques

exemplaires de différents modèles de gestion judiciaire. Le Comité se fera un plaisir d'examiner le rapport lorsqu'il sera terminé en 2012.

### **Examen de la BNDG par le vérificateur général du Canada à la Chambre des communes**

La BNDG est un des quatre groupes examinés en 2010 par le vérificateur général du Canada dans le cadre de son engagement continu à examiner les services nationaux de police de la GRC. La vérification était en grande partie terminée au 1<sup>er</sup> novembre 2011 et figure dans le Chapitre 5 – Les services nationaux de police – Gendarmerie royale du Canada du rapport 2011 du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes. Les efforts de représentation et d'engagement de la BNDG ainsi que ceux de six autres services nationaux de police dans leur partenariat avec des organismes consultatifs ont été soulignés.

L'équipe d'examen du Bureau du vérificateur général s'est penchée sur un échantillon de dossiers et a déterminé que l'échantillon d'ADN d'un condamné est traité en moyenne en 9,2 jours ouvrables, ce qui est conforme au délai indiqué par la GRC. L'échantillon est alors comparé aux profils dans le FC et il peut falloir encore plus de temps pour obtenir une correspondance.

Une correspondance entre un profil génétique du FC et un profil du FCO dépend de facteurs hors du contrôle de la BNDG. Par exemple, on pourrait mettre des années à établir une correspondance ou ne jamais établir de correspondance si le lieu de crime ne génère pas de profil génétique ou s'il y a un retard avant le versement du profil dans la BNDG. Une fois qu'une correspondance est établie, les SCICTR ont indiqué que les résultats étaient fournis aux clients policiers dans un délai moyen de 12,3 jours.

### **Accès à CODIS et au FC de la BNDG pour les laboratoires privés**

Le commissaire adjoint des SSJI a demandé des conseils et des commentaires au Comité consultatif de la BNDG au sujet de l'accès (à savoir le versement de profils génétiques) au FC de la BNDG par des laboratoires judiciaires privés.

Il a été noté que la BNDG utilise le logiciel CODIS fourni à la GRC par le FBI et le Department of Justice des États-Unis pour effectuer des comparaisons de profils génétiques et signaler les correspondances aux trois laboratoires judiciaires publics au Canada.

Selon une lettre d'entente, l'utilisation de CODIS est limitée aux policières ou aux laboratoires gouvernementaux de telle manière que le versement des profils FC dans la BNDG doit être effectué par un des trois laboratoires judiciaires publics canadiens qui ont accès à CODIS.

Cette question complexe a été abordée lors de la réunion tenue à Ottawa, du 31 janvier au 2 février 2011. Le Comité consultatif de la BNDG a entendu des représentants des trois compagnies privées qui effectuent des analyses génétiques à des fins judiciaires au Canada, soit Maxxam Analytics (Mississauga), Wyndham Forensic Group Inc. (Guelph) et Warnex services PRO-ADN Inc. (Montréal) et des trois laboratoires judiciaires publics (le CSF à Toronto, le LSJML à Montréal et les SSJI de la GRC - six sites).

Afin de tenir compte du point de vue policier et de l'expérience d'autres groupes des sciences judiciaires qui ont fait affaire avec des laboratoires privés pour des analyses génétiques, le Comité a invité le sous-directeur de la Section des enquêtes criminelles à la Police provinciale de l'Ontario; le gestionnaire national de CODIS au FBI, Division des laboratoires, et le chef des Services médico-légaux du Florida Department of Law Enforcement (FDLE) à faire des exposés.

Les représentants des laboratoires privés ont recommandé que les profils génétiques qu'ils produisent soient versés dans le FC de la BNDG. Même si les fournisseurs privés ne s'entendaient pas sur la manière de verser les profils, soit directement ou en faisant appel à un laboratoire judiciaire public ayant accès à CODIS, il a été convenu que la création d'un comité de surveillance distinct pourrait favoriser l'élaboration d'une norme de qualité objective pour les profils génétiques à des fins judiciaires.

Cette norme serait examinée et évaluée régulièrement; les laboratoires qui s'y conforment pourraient verser leurs profils génétiques dans la BNDG. Les laboratoires privés sont préoccupés par le fait que les profils qu'ils génèrent doivent actuellement faire l'objet d'un examen technique supplémentaire par un laboratoire public canadien avant d'être versés dans le FC de la BNDG.

Les trois laboratoires publics, dont certains remettent en question le rôle des fournisseurs privés et la nécessité d'y avoir recours, se sont dits préoccupés par la charge de travail supplémentaire qu'entraînerait possiblement l'inclusion des profils FC des laboratoires privés dans la BNDG.

En plus de la nécessité de mener des vérifications sur place de même que des examens techniques de profils génétiques pour assurer la validité et l'intégrité des données et des interprétations faites par les laboratoires privés, il a été question du suivi de la gestion de cas jusqu'au procès et au-delà.

Les représentants du FBI et du FDLE ont fait le parallèle avec la situation aux États-Unis et ont parlé des difficultés qu'a posées l'intégration des profils génétiques produits par des laboratoires privés dans les bases de données publiques, au niveau de l'État ou du pays.

Le Comité se réjouit des progrès réalisés depuis quelques années par les laboratoires publics canadiens dans le délai d'analyse des échantillons d'ADN prélevés sur les lieux de crime pour les verser à la BNDG. Le suivi qui s'en fait est serré, et un cas urgent peut toujours obtenir un traitement prioritaire. D'autres améliorations sont à prévoir, étant donné les fonds supplémentaires annoncés dans le budget fédéral de 2010 pour augmenter l'analyse par les laboratoires publics d'échantillons d'ADN provenant de lieux de crime, et donc accélérer le versement de profils au FC de la BNDG.

Le Comité reconnaît que le secteur privé peut contribuer beaucoup à tous les secteurs de la science et de la technologie, notamment à l'analyse judiciaire d'ADN, et qu'il l'a fait déjà. Plus le FC compte de profils d'échantillons d'ADN, plus il rend la BNDG utile aux enquêtes criminelles et plus il rehausse la sécurité publique.

Au Canada, le contrôle et l'exploitation de la BNDG ont été confiés à la GRC, à titre d'activité gouvernementale. L'analyse d'ADN et l'information que comporte une enquête criminelle confèrent à la BNDG un caractère très délicat et confidentiel. Les enjeux de protection des renseignements personnels sont considérables et doivent être pris en considération.

Dans le rapport sur son récent examen de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*, paru en juin 2010, le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles formulait la recommandation 19 que voici : « Que le gouvernement du Canada examine la possibilité de conclure un partenariat public-privé avec des laboratoires judiciaires privés compétents et fiables afin que ces derniers puissent effectuer des analyses génétiques judiciaires pour le compte de services policiers et verser des échantillons génétiques et des profils au fichier de criminalistique de la Banque nationale de données génétiques... »

En dépit de ce qui précède, le Comité souligne que l'accord signé par la GRC et le FBI concernant l'utilisation de CODIS comporte une condition, à savoir que le plein accès à CODIS sera réservé aux

seuls organismes assurant la sécurité publique. Par conséquent, il n'est pas possible de donner à un laboratoire privé l'accès direct à la BNDG. Tous les profils produits par un laboratoire privé doivent être examinés par un laboratoire public participant qui peut les verser à CODIS.

S'il n'est pas possible de donner aux laboratoires privés un accès direct à la BNDG en vertu de la convention de droits d'utilisation de CODIS en vigueur avec le FBI et le Department of Justice des États-Unis, il demeure néanmoins possible de leur confier à contrat l'établissement de profils génétiques à partir d'échantillons prélevés sur des lieux de crime lorsque les laboratoires publics vivent une situation exceptionnelle. Dans de telles circonstances, les ressources des laboratoires publics devraient réorienter leurs efforts vers la supervision, la vérification et l'examen du travail des laboratoires privés.

Le Comité estime qu'il n'est pas dans le meilleur intérêt public de détourner les ressources limitées du secteur public vers des activités de supervision, en l'absence de circonstances urgentes ou exceptionnelles. Depuis plusieurs années déjà, la GRC a un contrat avec un laboratoire du secteur privé (MAXXAM) qui peut absorber une surcharge inattendue et lui procurer une certaine souplesse afin de répondre aux demandes plus fortes que prévues d'analyses de l'ADN nucléaire provenant de lieux de crime. Les laboratoires de la GRC n'ont toutefois rien envoyé à ce laboratoire depuis pas mal longtemps, depuis que ses propres délais de traitement se sont améliorés. Si un marché était affiché pour renouveler une telle entente, tous les laboratoires privés qualifiés du Canada pourraient soumissionner pour l'obtenir. Pour le moment, ni le laboratoire public du Québec, ni celui de l'Ontario n'ont passé de marchés semblables avec des laboratoires judiciaires privés pour des analyses de l'ADN nucléaire.

Les services de police, eux, dans les provinces où la GRC assure les services à contrat, ont la possibilité, dans des circonstances exceptionnelles et avec l'approbation du laboratoire judiciaire de la GRC qui sert leur territoire de compétence, de soumettre des éléments de preuve provenant de lieux de crime directement à un laboratoire privé aux fins d'analyse, s'ils le souhaitent. Dans de tels cas, le service de police paye pour l'analyse, puis le profil obtenu des lieux de crime est transmis au laboratoire de la GRC qui l'approuvera, après examen technique des détails de l'analyse et de son interprétation. Une fois l'examen réussi, le profil génétique est versé au FC de la BNDG par le laboratoire autorisé de la GRC. Pour le moment, ni le laboratoire public de l'Ontario ni celui du Québec ne sont prêts à examiner les profils génétiques des laboratoires privés de leurs secteurs de compétence pour les verser à la BNDG.

Le Comité consultatif appuie la recommandation 1 faite dans son rapport de juin 2009 par le Comité permanent de la sécurité publique et nationale : « ... que le gouvernement du Canada maintienne la Banque nationale de données génétiques et toutes les installations connexes à titre de service public et autorise uniquement le recours aux installations privées en cas de surcharge exceptionnelle. »

Si une telle surcharge exceptionnelle survenait, le Comité consultatif appuie ce que recommande encore le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles dans son rapport de juin 2010 (recommandation 19) : « ... des conditions appropriées devraient s'appliquer à de tels partenariats, par exemple, des mécanismes de vérification indépendants, une accréditation reconnue, des ententes de confidentialité, le recours à la technologie de cryptage, des ententes garantissant la propriété des échantillons génétiques au gouvernement et des cotes de sécurité pour les employés. »

Outre les commentaires faits ci-dessus, trois autres aspects de la question ont fait consensus parmi les membres du Comité :

Les difficultés de nature scientifique, administrative, technique et financière que poserait le téléchargement routinier de profils génétiques par des laboratoires privés entraîneraient des solutions coûteuses, inefficaces et dispendieuses;

L'une des principales difficultés que pose le recours accru à des laboratoires judiciaires privés concerne la nécessité d'extraire la valeur probante la plus grande de la preuve judiciaire et des résultats génétiques qu'on en tire tout en maintenant l'intégrité et la continuité future de la preuve, et cela en reconnaissant que les services de police doivent faire l'utilisation la plus judicieuse de leurs ressources limitées, financières et d'enquêtes. Faire traiter des éléments de preuve par un laboratoire privé pourrait mettre à mal la situation financière de plusieurs services de police. Il faut aussi penser à long terme, et imaginer si un laboratoire privé décidait de mettre fin à ses activités et qu'il faudrait pousser plus loin une analyse dans l'avenir; la continuité des résultats probants, la protection des renseignements personnels et le témoignage d'experts en cour pourraient poser des problèmes dans un tel scénario;

Si les laboratoires judiciaires publics choisissaient de recourir davantage aux laboratoires judiciaires privés en vue de verser les résultats au FC, alors :

- Les laboratoires privés devraient être agréés et assujettis à des inspections externes et à des procédures de vérification pour attester de la validité des résultats de l'analyse. L'un des laboratoires publics canadiens devra procéder à un examen technique et à un examen administratif de chaque profil génétique et de la documentation connexe pour s'assurer du respect intégral des protocoles approuvés et des procédures en place pour :
  - vérifier les résultats avant qu'ils soient versés au FC;
  - établir la continuité si un échantillon du FC devait être retiré de la BNDG;
  - documenter les mesures qui doivent être prises en cas de correspondance à un profil génétique de la BNDG.
- Les profils génétiques établis par un laboratoire privé ne pourraient être versés au FC de la BNDG que si un marché liait le laboratoire privé à un laboratoire judiciaire public.

Le Comité souligne également que les services de police locaux sont libres d'obtenir des services d'analyse génétique judiciaire auprès d'un laboratoire privé. Toutefois, s'ils n'ont pas d'abord obtenu l'engagement d'un laboratoire public d'examiner les résultats d'une telle analyse, ceux-ci ne pourront leur servir qu'à faire progresser une enquête criminelle et ne pourront pas être versés au FC de la BNDG auquel seul un laboratoire public a un accès direct.

### **Projet de transformation des SSJI**

Au cours des deux dernières années, le Comité a reçu des mises à jour sur le Projet de transformation des SSJI du directeur du projet, M. Tony Yaacoub. Le projet de transformation comprenait un examen et une revitalisation de la prestation des services judiciaires des SSJI axés principalement sur l'amélioration de l'interaction des clients policiers avec les experts qui reçoivent et acceptent les demandes de traitement judiciaires dans un centre national d'évaluation judiciaire (CEJ).

Essentiellement, la stratégie consistait à assurer l'utilisation des meilleures sciences judiciaires pour répondre aux questions et satisfaire aux exigences des enquêteurs par l'élaboration d'une stratégie axée

sur l'objectif pour les traitements simples et complexes. La stratégie a été très efficace et entrera dans une phase de viabilité avec une stratégie de transition appropriée afin de permettre la mise en œuvre du processus d'enquête judiciaire (PEJ) à l'échelle nationale, notamment auprès des clients de la Colombie-Britannique et du Yukon à l'été 2011.

La mise en œuvre de tous les éléments des objectifs de transformation se poursuivra. La deuxième phase comprendra l'adoption d'outils scientifiques et technologiques récemment validés. Les délais pour l'achèvement du traitement des demandes ont été considérablement réduits et plus de demandes ont été acceptées depuis que le projet de transformation a cerné et mis en œuvre des pratiques exemplaires.

M. Yaacoub rappelle quelques exemples de succès, notamment l'élimination d'un arriéré de 657 à 700 armes à feu au cours des 18 derniers mois. Ce succès est dû à la responsabilisation, à l'établissement d'attentes et aux modifications apportées au déroulement du travail dans chaque discipline judiciaire.

Le Comité se réjouit des progrès réalisés à l'égard des objectifs de transformation et de la mise en œuvre des pratiques exemplaires. Un examen des dossiers d'analyse biologique indique que plus d'échantillons sont versés au FC de la BNDG et ce, dans un délai beaucoup plus court.

### **Y-SCRT et sciences judiciaires**

Un examen de l'analyse Y-SCRT a été effectué par M. George Carmody pour préparer le Comité aux changements potentiels en matière de technologie qui pourraient avoir une incidence sur la BNDG. Les laboratoires judiciaires du Québec et de l'Ontario ont tous deux commencé à utiliser les systèmes Y-SCRT pour certaines analyses.

La GRC évalue actuellement un système Y-SCRT qui permettrait d'utiliser 17 locus sur le chromosome Y, ce qui améliorerait le potentiel de discrimination par une moyenne de 1/400. L'analyse du chromosome Y est devenue une analyse de routine dans bien des laboratoires judiciaires aux États-Unis et en Europe. C'est sa spécificité masculine et ses caractéristiques génétiques spéciales (héritées du père) qui ont fait des Y-SCRT une étape importante sur le plan de la génétique de l'évolution et des populations, puis à des fins d'applications judiciaires.

Les SCRT autosomiques conventionnels sont toujours le système d'ADN préféré dans la plupart des enquêtes criminelles compte tenu de leur capacité élevée de discrimination. Dans un échantillon combinant des donneurs masculin et féminin, l'analyse Y-SCRT peut détecter et potentiellement discriminer un ADN masculin en présence d'une surabondance d'ADN féminin. De plus, les Y-SCRT permettent une application pour l'analyse des indices de lien de parenté et l'établissement de l'identité de très proches parents (frères et sœurs); ils sont efficaces pour les échantillons difficiles comme les échantillons masculins aspermes ou les fragments trouvés sous les ongles et qui servent d'éléments de preuve dans des cas d'agression sexuelle.

L'accès à d'importantes bases de données publiques d'analyses Y-SCRT permet de déterminer le potentiel de discrimination approximatif. Il a également été noté que le faible potentiel de discrimination des Y-SCRT entraînerait un partage des profils Y-SCRT entre des hommes qui n'ont pas de lien de parenté pour certains des marqueurs courants de l'ADN Y. Ce n'est généralement pas un problème avec les trousseaux d'ADN SCRT standards étant donné leur potentiel de discrimination.

Le Comité de la BNDG a été informé que les Y-SCRT sont un ajout qui peut être coûteux à un programme de sciences judiciaires si on les utilise pour chaque échantillon de manière courante. Toutefois, un plan de mise en œuvre et opérationnel détaillé pour les Y-SCRT peut être élaboré pour

certaines analyses, ce qui améliorerait les enquêtes sur les agressions sexuelles ou tout autre cas de mélange d'ADN féminin et masculin.

Il est peu probable que la BNDG favoriserait la création des profils Y-SCRT pour tous les échantillons prélevés sur des condamnés dans la BNDG. Les coûts seraient très élevés, soit environ 1,2 million de dollars, sans fournir un avantage considérable sur le plan de la recherche compte tenu de la faible hausse du potentiel de discrimination.

Le Comité a été informé qu'il y a des moyens de réduire les coûts, comme de faire des Y-SCRT seulement pour les nouveaux profils de condamnés. Une discussion est nécessaire à la suite de l'examen des données additionnelles et des nouvelles expériences dérivées des laboratoires judiciaires canadiens. De plus, avant l'acceptation des résultats des nouvelles technologies en matière de génétique, il faut que le GTSMAG formule des recommandations.

### **Ententes sur les analyses biologiques et soumissions dans le FC**

Les ententes sur les analyses biologiques (EAB) ont d'abord été établies en 2000 comme mécanisme de base pour soutenir les opérations de la BNDG et encourager les soumissions de profils de criminalistique au FC de la BNDG.

En vertu des EAB, les services de police contractuels de la GRC acceptent de partager, avec le gouvernement fédéral, une partie des coûts des analyses biologiques associées aux enquêtes criminelles sur les infractions désignées dans la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*. Au total, les services de police contractuels versent 3,8 millions de dollars par année au Trésor afin de compenser partiellement les coûts des analyses judiciaires. Les EAB ont été signées par tous les services de police contractuels. Ces ententes sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2012 et peuvent être prolongées annuellement jusqu'en 2015.

Un nouveau programme de contribution (le programme de contribution pour les analyses biologiques), approuvé par le Conseil du Trésor du Canada en septembre 2010 a été mis en œuvre par Sécurité publique. En vertu de ce programme, l'Ontario et le Québec reçoivent 3,45 millions de dollars par année pour aider les laboratoires provinciaux et accroître leurs contributions à la BNDG. Ces fonds ont été établis dans le budget fédéral 2010, soit 14 millions de dollars sur deux ans, pour augmenter la capacité de traitement des échantillons d'ADN afin que les résultats puissent être intégrés au FC de la BNDG.

### **Examen de la prestation des services judiciaires au Canada**

Le gouvernement fédéral a indiqué dans le budget 2010 qu'afin « d'améliorer l'efficacité du traitement des preuves médico-légales et d'aider les organismes d'application de la loi à lutter plus efficacement contre le crime, le gouvernement étudiera divers modèles de prestation de service, dont la privatisation éventuelle des Services de laboratoire judiciaire de la GRC ».

En guise de réponse, Sécurité publique Canada a commandé une étude afin de déterminer quelles options relatives aux services judiciaires sont réalisables. Ces options de services judiciaires doivent être compatibles avec le contexte législatif, réglementaire, opérationnel et politique canadien.

Le contrat a été accordé au printemps 2011 au Centre of Forensic Service de la Northumbria University (Royaume-Uni), un partenaire du Departments of Forensic Science and Finance de l'Université de la Virginie-Occidentale. L'élément clé de cette étude sera l'utilisation du modèle judiciaire économique « Foresight », une évaluation axée sur les activités des laboratoires judiciaires qui établit des liens entre

l'information financière et organisationnelle et les tâches et les fonctions afin de déterminer l'allocation et l'efficacité des ressources.

Le Comité consultatif de la BNDG a clairement été avisé que cette étude est axée sur les laboratoires judiciaires et le marché des services judiciaires au Canada. L'étude ne porte pas sur la BNDG ou les autres services de police de soutien comme les SCICTR, le CIPC ou les sections des SSJI concernées par l'échange international de renseignements judiciaires et d'identification.

Une ébauche de rapport devrait être livrée de la fin 2011 et une version définitive est attendue en mars 2012. La prestation des services judiciaires est un élément essentiel de la plupart des enquêtes policières et est nécessaire pour résoudre des crimes, réduire le temps et les coûts d'enquête et soutenir, dans son ensemble, le système judiciaire afin d'assurer la condamnation des coupables et l'exonération des innocents ou des accusés à tort.

### **Fichier de données génétiques de personnes disparues**

La Sécurité publique a rencontré des représentants du registre des personnes disparues du FBI à Washington au début d'avril 2011 concernant l'utilisation de l'ADN. Le Comité consultatif de la BNDG s'est renseigné sur l'établissement d'un fichier sur les personnes disparues, mais a été informé qu'il n'y a toujours pas de financement pour ce projet et les questions non réglées sont toujours examinées par un groupe de travail fédéral, provincial et territorial.

### **Conclusions pour 2010 - 2011**

Le Comité consultatif assure le suivi des activités de la BNDG et des dispositions de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* depuis plus de 11 ans. La BNDG a toujours dû être adaptée aux avancées scientifiques et technologiques et elle continue de l'être lorsqu'elle répond aux nouvelles exigences en matière d'enquête policière et s'assure que les lois sont interprétées comme il se doit.

La BNDG illustre parfaitement ce que les sciences peuvent apporter à la justice. Dans cette optique, le Comité consultatif de la BNDG souligne qu'il a fallu plus de trois ans pour établir les premières 1 000 correspondances entre condamnés et lieux de crime et qu'une étape importante a récemment été atteinte avec 1 000 correspondances établies en moins de 100 jours.